

N° 142

Trimestriel – Trente-sixième année
Troisième trimestre 2016
Bureau de dépôt : 1300 Wavre Mass Post
N° d'agrégation : P 705132



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

LE
BULLETIN
DES
RETRAITÉS

DU PERSONNEL DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Association pour
la promotion de
la retraite active,
fraternelle et
solidaire



SOMMAIRE

Du côté du Conseil d'administration	2
Restructuration du site internet	2
Le « Pacte d'excellence » dans l'enseignement obligatoire ... Roland GAINAGE.....	3
Location d'appartements au littoral	Jean-Pierre CHARLIER 7
Compte-rendu de l'excursion du 12/5 en Thudinie	Edmond DEBOUNY 8
Calendrier des vacances et congés 2016-2017	Le Conseil d'Administration . 9
Séduisant Cambodge	Edmond DEBOUNY 10
Culture – Exposition VERHAEREN	Roland GAINAGE 11
Culture – Les chiffres	Yves BERLAIMONT 12
Culture – Les bouteilles de vin	Yves BERLAIMONT 13
Culture – Le Psyllium	Fernand LECLERCQ 15
Ne m'appellez plus ... mais	Achille DEBRUS 15
Création d'une école multiréseaux	Claude VAN MALDER 16
Indexation, péréquation des pensions	Jean-Pierre CHARLIER 16
Petites annonces	Jean-Pierre CHARLIER 17
In Memoriam	Michel TABURIAUX 18
Composition du Bureau de l'APRAFS	19
Affiliations et réaffiliations	19

DU CÔTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La dernière réunion en date du Conseil d'administration a eu lieu le 26 juin et la prochaine est prévue pour le 22 septembre.

Aucune modification n'a été apportée à sa composition depuis le 13 avril (cf. Bulletin n° 141).

RESTRUCTURATION DU SITE INTERNET

Notre site internet (www.aprafs.be) est de plus en plus visité (près de 20 fois par jour ce mois-ci à l'heure de la rédaction de ces lignes).

Après trois ans d'existence, il nous a semblé utile de lui faire subir un « lifting » visant à rendre sa consultation plus aisée, à permettre un accès plus direct aux informations qu'il contient.

Le C. A. tient à remercier notre « webmaster », Monsieur Roland DE SMET, pour le temps qu'il nous consacre bénévolement depuis la création du site.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits et/ou suggestions, notamment en termes de contenus.

Nous sommes également preneurs de photos prises lors de nos voyages et excursions et que vous seriez disposés à partager.

Contact : guy.severs@gmail.com

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Préambule

Il y a quelques années, M. Maurice LABÉ, un de nos anciens membres aujourd'hui disparu, exprimant quelques idées personnelles concernant l'évolution de notre enseignement, nous écrivait ... « *Je pense que notre enseignement doit être repensé de A à Z. Une telle révolution ne pourra se faire qu'avec les acteurs de terrain* ». ¹

Il semble que les autorités ministérielles se soient résolues à suivre ce conseil, puisque les nombreux groupes de travail impliqués dans l'élaboration du « **Pacte pour un Enseignement d'excellence** » (le « Pacte » dans la suite du texte) intègrent des acteurs de terrain, tant au niveau de la réflexion qui est menée, que de la réalisation des changements à effectuer.

Le processus de réforme, enclenché il y a un an et demi, commence à prendre forme : une note de synthèse de quelque 120 pages² a été élaborée par le « Groupe de travail central » et les premières mesures concrètes à décider par le Gouvernement sont attendues pour l'automne prochain.

2. Pourquoi cette nouvelle réforme dans l'enseignement ?

Depuis un quart de siècle au moins, les gouvernements de la Communauté française qui se sont succédé, n'ont pas ménagé leurs efforts pour essayer de réduire les inégalités de notre système éducatif.

On se souviendra, entre autres, des zones d'éducation prioritaires, des écoles à discrimination positive, des établissements à encadrement différencié, etc.

Aucune de ces mesures n'a vraiment eu les résultats escomptés, à telle enseigne que notre système scolaire figurerait aujourd'hui parmi ceux en Europe où les inégalités entre écoles sont les plus criantes.³

Celles-ci se reflètent dans les résultats extrêmement contrastés que présentent les évaluations effectuées sur le plan international. La dernière d'entre elles révèle qu'au niveau de la 3^e année de l'enseignement secondaire un élève sur deux accuse déjà un retard scolaire, alors que la moyenne mondiale se situe autour de 20 %.⁴

La volonté affichée par nos gouvernants actuels est de mettre fin à cette mauvaise image de notre système éducatif.

3. Des mesures structurelles et une meilleure gouvernance du système éducatif

Après s'être livré à une brève analyse des raisons pour lesquelles les mesures décrétées antérieurement n'ont pu produire pleinement leurs effets, le « Groupe de travail central » émet de nombreuses propositions destinées à améliorer la qualité de notre enseignement.

Il serait vain de vouloir condenser en quelques pages le contenu de ce projet aussi vaste qu'ambitieux. Je me bornerai donc à esquisser dans les grandes lignes quatre mesures-phares, jugées prioritaires par les initiateurs du « Pacte » et qui, à n'en pas douter, susciteront des réactions et animeront le débat au sein du monde de l'enseignement.

1. La mise en place d'un tronc commun élargi et sans redoublement.
2. Des journées de cours et des vacances plus longues.
3. Une vision renouvelée du métier d'enseignant.

¹ Bulletin des retraités n° 128 – 1^{er} trimestre 2003, page 11.

² Téléchargeable, ainsi que de nombreux autres documents, sur <http://www.pactedexcellence.be>

³ Avis exprimé par l'Observatoire belge des inégalités.

⁴ Dans le même ordre d'idées, on apprend de source « Eurydice », que 25 % de nos élèves de 15 ans ont répété au moins une fois une année d'études au cours de leur cursus scolaire et que six élèves sur dix redoublent au moins une fois avant de terminer leur cursus secondaire.

4. Une nouvelle gouvernance du système scolaire et de nouveaux rapports entre le pouvoir régulateur d'une part (c'est-à-dire l'autorité centrale), les pouvoirs organisateurs et les établissements, d'autre part.

3.1. Mise en place d'un tronc commun élargi et sans redoublement

Tous les élèves de l'enseignement obligatoire suivront un tronc commun couvrant l'enseignement primaire et les trois premières années de l'enseignement secondaire.

Il s'agira d'un cursus commun présentant un contenu polytechnique et pluridisciplinaire qui offrira à tous les élèves un bagage commun de savoirs fondamentaux.

À l'issue du tronc commun, un modèle à double filière sera présenté aux élèves, soit l'enseignement de transition vers le supérieur pour les plus performants, soit un enseignement qualifiant pour les autres.

Par ailleurs, pendant toute la durée de ce tronc commun, le redoublement serait prohibé, sauf exceptions dûment motivées.

Cela signifie donc ...

- que la seule évaluation externe certificative s'effectuera au terme de la 3^e année de l'enseignement secondaire;
- que le « Certificat d'Études de Base » perdra sa valeur certificative;
- que les évaluations formatives prendront le pas sur les évaluations sommatives.

Que dire de cette mesure, sinon qu'elle s'inspire très largement du système pratiqué dans les pays scandinaves, en particulier de celui de la Finlande qui, depuis quelques années, s'érige en modèle, en raison des excellents résultats qu'elle affiche dans les enquêtes internationales mesurant les acquis des élèves.

Mais une comparaison valable avec le modèle finlandais ne peut se limiter au seul tronc commun tel qu'il est organisé dans l'enseignement de ce pays. Cette structure s'inscrit dans un ensemble socio-éducatif beaucoup plus vaste dans lequel tous les enfants sont, dès leur plus jeune âge, suivis par les services de santé et les services sociaux qui cherchent à détecter d'éventuelles difficultés d'apprentissage pour pouvoir y répondre avant le début de la scolarité.

Par ailleurs la mixité observée au sein des classes ne se pose pas de la même manière que chez nous : la Finlande se distingue en effet par des inégalités sociales comptant parmi les plus faibles des pays de l'O.C.D.E., ce qui explique que la corrélation entre le milieu socio-économique et les performances scolaires s'avère également beaucoup plus faible que celle observée dans des pays comme la Belgique et la France.

Faire ce constat ne signifie pas que nous devons renoncer à nous inspirer de ce qui fait le succès ailleurs, mais le modèle finlandais paraît difficilement transposable tel quel en Fédération Wallonie-Bruxelles, car nous devons garder à l'esprit que notre situation est très différente. La liberté d'inscription dans l'enseignement (garantie par l'art. 24 de notre Constitution) n'existe pas dans ce pays qui organise un enseignement public partout, financé presque intégralement par les municipalités. Il en résulte que le budget consacré à l'enseignement (qui est du même ordre que le nôtre) permet un taux d'encadrement inférieur à 15 élèves dans l'enseignement primaire, ainsi qu'un arsenal de mesures garantissant un enseignement quasi personnalisé aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage. Il n'est, dès lors, pas étonnant que le redoublement y soit exceptionnel.

Pour que nous puissions arriver à une situation semblable au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles il faudrait ...

- soit augmenter les dépenses d'enseignement de manière faramineuse,
- soit dépasser le clivage entre les réseaux en touchant à la liberté d'inscription dans l'enseignement.

Mais il ne fait aucun doute que ces deux alternatives ne sont sûrement pas à l'ordre du jour de nos gouvernants actuels.

3.2. Des journées de cours et des vacances plus longues

Dans sa note de synthèse, le « Groupe Central » préconise une réforme du calendrier scolaire basée sur deux idées maîtresses :

- allonger la journée scolaire de 1 h ou 1 h 30 pour y intégrer une large part des travaux à domicile et y inclure également des activités socio-culturelles, aujourd'hui réservées aux plus favorisés;
- pour tous les niveaux et types d'enseignement confondus, répartir l'année scolaire en périodes de sept semaines de cours suivies chaque fois de deux semaines de congé. En revanche, on ne toucherait pas à la durée des vacances d'été.

Ces deux mesures permettraient, de l'avis des concepteurs du « Pacte », de mieux ajuster les rythmes scolaires au rythme biologique des enfants.

Il ne s'agit pas d'idées neuves; un groupe de travail mis en place par l'autorité ministérielle en 1990 avait formulé des propositions analogues. Celles-ci n'avaient pas été retenues, en particulier l'alternance 7 semaines de cours – 2 semaines de congé, parce qu'elles parce qu'elles créaient une incompatibilité entre les rythmes de l'école, ceux des parents et surtout ceux du monde socio-économique.

Gageons une fois de plus qu'il ne sera pas facile de faire accepter ces mesures tout de go. Pour leur donner quelque chance d'aboutir il est indispensable de sensibiliser au préalable les parents et l'opinion publique et de les persuader du bien-fondé de cette réforme.

3.3. Une vision renouvelée du métier d'enseignant

Le « Pacte » accorde une attention toute particulière au métier d'enseignant et propose plusieurs mesures pour en améliorer la qualité et les conditions de travail.

- 1°) Il redéfinit les objectifs de la profession et clarifie le temps de travail des enseignants, souvent source de malentendus au sein de l'opinion publique. À cet effet, il distingue nettement les fonctions et les missions qui peuvent être intégrées dans leur charge (travail en classe, préparation des cours, corrections, suivis individuels d'élèves, réunions pédagogiques en dehors des heures de cours, ...)
- 2°) Il recommande de revoir en profondeur la formation initiale et la formation en cours de carrière des membres du personnel et de les mettre en concordance afin qu'elles constituent un processus global, permanent et cohérent.
- 3°) Il propose d'améliorer les conditions de travail des enseignants débutants en leur assurant un meilleur accompagnement durant les premières années de leur carrière et en veillant à les stabiliser le plus rapidement possible dans leur emploi.
- 4°) Il prévoit une nouvelle catégorisation des membres du personnel enseignant à côté de celles de professeur temporaire ou nommé (à titre définitif). En début de carrière, c'est-à-dire grosso modo pendant les années où il n'a pas encore accès à la nomination, l'enseignant serait en période probatoire. Il deviendrait ensuite enseignant confirmé et enfin enseignant expérimenté.

La charge de travail pourrait être déclinée différemment en fonction de ces étapes; ainsi le professeur expérimenté pourrait recevoir un horaire allégé pour assurer certaines fonctions de tutorat, d'aide aux enseignants débutants, ou bénéficier d'une année sabbatique pour, d'une part, suivre une nouvelle formation, participer à une recherche (50 %) et d'autre part, faire partie d'un pool d'enseignants remplaçants (50 %).

Bref, la volonté affichée par les concepteurs du « Pacte » est d'instaurer manifestement une plus grande flexibilité dans le déroulement de la carrière des membres du personnel enseignant.

3.4. Une nouvelle gouvernance du système scolaire

L'amélioration des résultats de notre système scolaire nécessite :

- une responsabilité accrue de tous les acteurs de l'enseignement par rapport à ces résultats (établissements, pouvoirs organisateurs, fédération de pouvoirs organisateurs, administration centrale);
- de nouveaux rapports entre le pouvoir régulateur d'une part (Gouvernement et ses services) et les établissements d'enseignement d'autre part.

Cette extension de responsabilité et ces nouveaux rapports trouveront à s'appliquer dans le cadre d'un dispositif de pilotage engageant toutes les écoles vis-à-vis du pouvoir subsidiant et s'appuyant sur des objectifs généraux définis par l'autorité centrale et des objectifs particuliers poursuivis par les pouvoirs organisateurs en fonction de leur spécificité propre et des réalités locales.

Ce dispositif ne pourra toutefois se traduire par un surplus de contraintes administratives; il devra, au contraire, s'opérer dans le cadre d'une plus grande autonomie des acteurs de l'école, en particulier des directions et des équipes pédagogiques.

Comment le dispositif de pilotage va-t-il s'effectuer au niveau des écoles ?

En fait chacune d'elles se verra imposer un « Plan de pilotage » pour une durée de 6 ans, avec une évaluation formelle intermédiaire au bout de 3 ans, incluant la possibilité de redéfinir les objectifs et la stratégie.

- L'élaboration et la mise en œuvre seront assurées par le pouvoir organisateur et la direction de l'école en concertation avec les équipes pédagogiques, pour être ensuite négociées avec l'autorité centrale, représentée en l'espèce par un inspecteur « requalifié », qui deviendra un « délégué aux contrats d'objectifs » (D.C.O.) et exercera ses missions sous l'autorité du directeur de la « Zone »⁵.
- Le soutien et l'accompagnement des équipes enseignantes seront pris en charge par les conseillers pédagogiques de chacun des réseaux concernés.
- L'évaluation du « Plan de pilotage » incombera au D.C.O. et se déroulera dans un esprit constructif associant les différents acteurs de l'école.

L'ensemble du processus ne pourra en effet trouver d'issue favorable que s'il repose sur un dialogue constant entre les différents acteurs, une large implication de leur part et une bonne coordination entre eux.

4. Le « Pacte », une refondation de l'école sur le long terme

Le « Pacte pour un Enseignement d'excellence » ne se limite bien sûr pas aux quatre mesures évoquées ci-dessus.

Bien d'autres questions essentielles ont retenu l'attention de ses concepteurs :

- le renforcement de l'investissement dans l'enseignement maternel,
- la problématique de l'enseignement qualifiant,
- la place de la Culture dans l'école,
- l'orientation des élèves et les réponses à apporter aux difficultés d'apprentissage,
- le renforcement de la démocratie au sein de l'école,
- la transition numérique ...

⁵ Selon les indications puisées dans le rapport du Conseil général d'avril 2016 il apert que le pilotage général sera confié à un pouvoir régulateur central chargé de définir les objectifs généraux et la stratégie globale du système. Le pouvoir régulateur central sera décentralisé; il exercera ses missions au niveau d'entités territoriales, qui seront structurées par espaces géographiques et seront dirigées par des directeurs de zone. C'est au niveau de la zone qu'opéreront une partie des membres de l'inspection reconvertis en D.C.O. Ceux-ci passeront de leur fonction traditionnelle à la double fonction de :

– gestion des contrats d'objectifs dans un certain nombre d'établissements
– de coordination inter-réseaux des établissements qu'ils supervisent.

Tout cela sous l'autorité des directeurs de zone qui veilleront à la cohérence des contrats au sein de leur zone.

... sont autant de thèmes que les groupes de travail se sont efforcés de repenser et de redéfinir pour répondre aux besoins de l'école du XXI^e siècle.

L'importance des réformes mises en chantier, les promesses qu'elles laissent entrevoir de promouvoir une école plus équitable et plus efficace au sein de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, n'ont bien entendu pas échappé à l'analyse des médias.

Hormis quelques voix discordantes qui affichent leur scepticisme, un grand nombre de commentateurs acceptent l'idée que l'école doit s'adapter aux évolutions de notre société et considèrent que les initiatives envisagées vont dans la bonne direction, à condition que :

- les enseignants soient partie prenante dans les changements à opérer; il est donc indispensable de les associer étroitement aux réformes à venir et de les soutenir, grâce à une formation adéquate et à des outils performants.
- les responsables politiques prennent la peine et le temps de sensibiliser l'opinion publique et d'expliquer clairement aux parents le pourquoi et le comment de ces réformes. Ce ne sera pas à coup sûr chose aisée de faire évoluer les mentalités, tant la culture de la sélection et du redoublement est enracinée dans notre système scolaire.
- le déploiement des réformes se fasse de manière progressive, réfléchi et selon un timing raisonnable.

Il est nécessaire, écrit Hugues DRAELANTS, sociologue de l'Éducation « *d'introduire des changements graduellement d'abord dans les classes de première année, puis de seconde en respectant le temps scolaire, pour ne pas déstabiliser les élèves inscrits dans le système actuel et pour laisser aux enseignants le temps de s'adapter.* »

Tels sont les défis qu'il faudra relever pour mener à bien les réformes envisagées.

Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons laisser l'école se débrouiller toute seule face aux changements sociétaux. Son avenir nous concerne tous et nous devons réfléchir ensemble à ce que nous attendons d'elle.

L'enjeu est d'importance si l'on considère que le capital humain est l'une des rares ressources dont notre petit pays dispose encore ...

Roland GAINAGE – Président

NOS LOCATIONS D'APPARTEMENTS AU LITTORAL – MIDDELKERKE

Notre ASBL loue des appartements qu'elle sous-loue à ses membres, qui peuvent bénéficier ainsi de conditions très avantageuses sans avoir à accomplir de formalités particulières. En outre, le montant de la garantie est pris en charge par l'APRAFS.

Reste à louer : un appartement 2 chambres durant la dernière semaine de septembre (ven. 23 au ven. 30).

Quoi ? 2 chambres, chacune avec lit double + lit-armoire (2 personnes) et divan-lit dans le living (soit 7 couchages max) dans un immeuble récent situé sur la digue.

Prix : « last minute » ~~295 €~~ 255 € / semaine tout compris.

Infos et réservations : Jean-Pierre CHARLIER – jpcharlierrochette@hotmail.fr – 081 / 44 51 78
Courrier : La Voie qui Monte, 28 - 5020 Malonne.



Une joyeuse journée en Thudinie – Jeudi 12 mai 2016



Par un matin grincheux de la mi-mai, une bonne quarantaine de membres ont répondu à l'invitation de l'APRAFS et, en particulier, de Jean BURY, administrateur, pour se lancer à la découverte des trésors de la Thudinie.

Après un agréable déjeuner servi à l'entrée de Thuin, ils sont courageusement partis à la conquête des hauteurs de la ville, non pas à pied mais pilotés par un excellent chauffeur d'autocar, champion du gymkhana motorisé qui a déjoué tous les traquenards placés sur sa route : rues étroites, virages à angle droit, voitures en stationnement irréguliers ... et c'est ainsi que tous ont pu admirer, sans transpirer, le charmant paysage des jardins suspendus de Thuin classés au patrimoine exceptionnel de la Wallonie. Même si, hélas, le soleil n'était pas encore au rendez-vous, la vue de ce site, bien remis en valeur, était très plaisante.

Cette halte et quelques photos terminées, le car repartit vers un autre haut-lieu de la région, le château de Fosteau, ancienne maison-forte dépendant de l'abbaye de Lobbes, transformée au fil des siècles. Surprise, quelques rayons de soleil consentirent à éclairer la très belle demeure présentement propriété d'un antiquaire qui vend et renouvelle régulièrement une partie du mobilier. Selon les goûts de chacun, on put y apprécier la reconstitution d'une pharmacie d'antan, les jardins français ou s'émouvoir au souvenir du général comte d'empire Charles Reille qui y séjourna en 1815 avec son 2^e corps d'armée en route ... pour la défaite de Waterloo.



Accueil chaleureux et judicieusement arrosé dans l'ancienne ferme transformée pour accueillir la célèbre distillerie de Biercée où un excellent diner fut servi à tout le groupe. Grâce à la dégustation d'un charmant breuvage (à consommer avec modération comme le signalent toujours nos voisins français lorsqu'à la télévision d'aucuns osent déguster une boisson alcoolisée) l'ambiance se fit encore plus chaleureuse ... agrémentée des vapeurs s'échappant des barriques et autres tonneaux d'eau (de Villée !).

Dernière étape de cette très belle journée, la visite du musée du tram tenu et entretenu par des passionnés des chemins de fer vicinaux. Le groupe eut même droit à un trajet en tram, certes un peu court et symbolique ... mais il prouva que les voitures des années cinquante étaient encore bien vaillantes !

Tous, je crois ont apprécié cette excellente journée parfaitement orchestrée par notre ami Jean BURY avec le précieux concours du Syndicat d'Initiative de Thuin. À quand la prochaine ?

Edmond DEBOUNY – Administrateur



CALENDRIER SCOLAIRE 2016 – 2017

Rentrée scolaire	jeudi 1 ^{er} septembre 2016
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2016
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 31 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2016
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 27 février 2017 au vendredi 3 mars 2017
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 3 avril 2017 au vendredi 14 avril 2017
Lundi de Pâques	lundi 17 avril 2017
Fête du 1 ^{er} mai	lundi 1 ^{er} mai 2017
Congé de l'Ascension	jeudi 25 mai 2017
Lundi de Pentecôte	lundi 5 juin 2017
Les vacances d'été débutent le	1 ^{er} juillet 2017

Le Conseil d'Administration

SÉDUISANT CAMBODGE

Moins connu et moins couru que la Thaïlande, le Cambodge offre l'avantage de l'authenticité qui n'est pas encore pervertie par un tourisme de masse ... si l'on excepte Siem Raep, ville sans guère de charmes, mais nichée au cœur de l'ancien et fascinant empire khmer.

Évidemment, les innombrables temples d'Angkor, d'Angkor Thom ... séduisent tous les touristes avides de découvrir des chefs-d'œuvre millénaires, éblouissants témoins d'une civilisation longtemps oubliée dans la jungle exubérante.



Angkor Thom

Mais résumer le Cambodge à ces splendeurs, aussi fascinantes soient-elles, c'est très réducteur. Pour prendre le pouls du pays, il faut aussi s'éloigner de ces grands pôles d'attraction. Une croisière sur le lac Tonlé Sap et sur la rivière Sangker permet de découvrir la vie rude d'un peuple laborieux qui a réussi à s'adapter aux caprices de la nature en vivant dans de rudimentaires habitations flottantes ou dans des maisons juchées sur de hauts pilotis, au cœur des rizières, pour survivre aux inondations de la mousson.



Douche à la maison flottante



Maison sur pilotis

Ayant accédé à l'indépendance en 1953, le pays se trouva, dès le milieu des années 1960 entrainé dans la guerre du Vietnam qui, doublée par une terrible famine, emporta 700 000

habitants dans la mort. En 1975, les Khmers Rouges ont instauré leur dictature totalitaire au fallacieux nom de Kampuchéa démocratique qui, en moins de trois ans, conduisit au massacre de 1 700 000 Cambodgiens de tous âges. Des écoles transformées en prison, des ossuaires témoignent des horreurs subies par les victimes. Des arbres portent le souvenir de centaines d'enfants dont le crâne fut éclaté contre leurs troncs ... pour économiser les précieuses munitions ! On ne peut ignorer ces témoins d'un passé sinistre mais il est heureux de constater que le peuple cambodgien a retrouvé le sourire et l'espoir.



Ossuaire d'un camp extermination proche de Phnom Penh

À Phnom Penh, la capitale, à Battambang chef-lieu provincial, subsistent de nombreux et jolis bâtiments à l'architecture coloniale datant du protectorat français.



Battambang – Poissons séchant au soleil

Et dans les campagnes on va de surprise en surprise en découvrant les poissons qui séchent par milliers au soleil avant de finir en prahoc (pâte de poisson) tout comme les disques de papier de riz qui serviront à emballer les nems ...

Edmond DEBOUNY – Administrateur

CULTURE – EXPOSITION

Émile VERHAEREN, un poète pour l'Europe



Le musée provincial Émile VERHAEREN, situé à Saint-Amand, la ville où le poète vit le jour en 1855, lui consacre une exposition centrée sur son idéal européen.

Poète visionnaire, VERHAEREN a exalté, avec fougue et lyrisme, la naissance du monde moderne, l'essor de la technologie, la fièvre des cités industrielles et la force créatrice des foules.

C'était aussi un poète qui avait foi en l'homme et en un avenir où l'Europe, disait-il, était appelée à jouer un rôle essentiel, en particulier dans les domaines de la culture et de la justice.

Aujourd'hui, Émile VERHAEREN reste un de nos rares grands poètes d'expression française à survivre dans les anthologies.

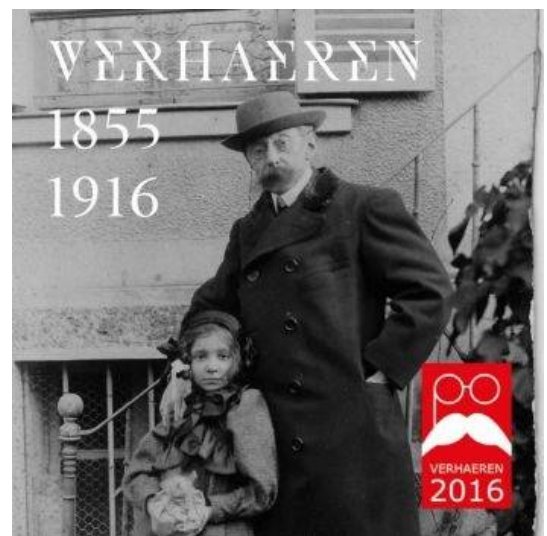
L'exposition qui lui est consacrée propose de nombreux documents (photos, lettres, un livre inédit et plusieurs films où l'on entend la voix du poète lisant ses vers).

Elle se tient jusqu'au 27 novembre, jour anniversaire de sa disparition tragique en gare de Rouen il y a 100 ans :

- en juillet et en août : tous les jours (sauf le lundi) de 11 à 18h;
- à partir de septembre et jusqu'au 27 novembre, les week-ends, jours fériés de 11 à 18h également ou sur réservation.

Pour en savoir plus : www.emileverhaeren.be

Musée Émile VERHAEREN : Emileverhaerenstraat, 71 – 2890 Sint-Amands. Tél : 052 / 33 08 05



Roland GAINAGE – Président

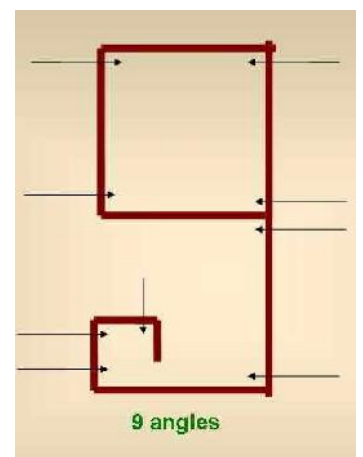
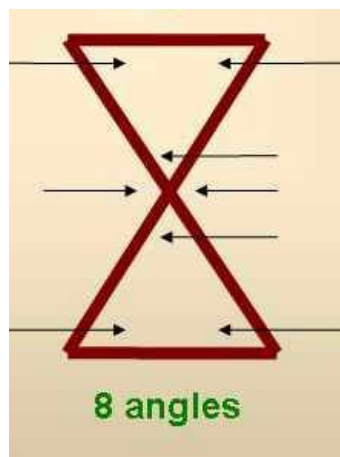
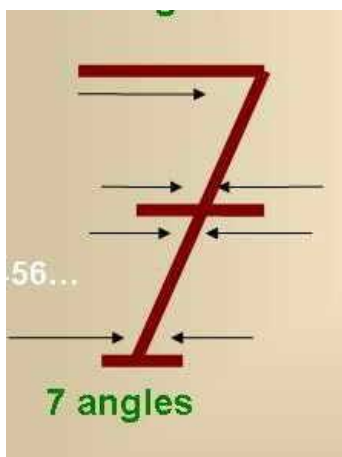
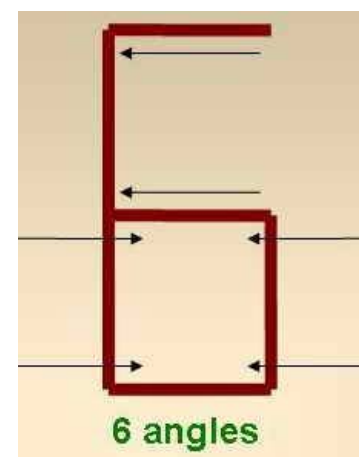
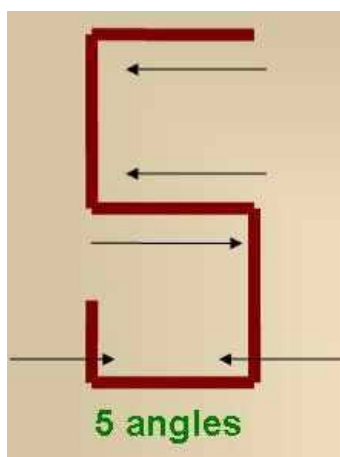
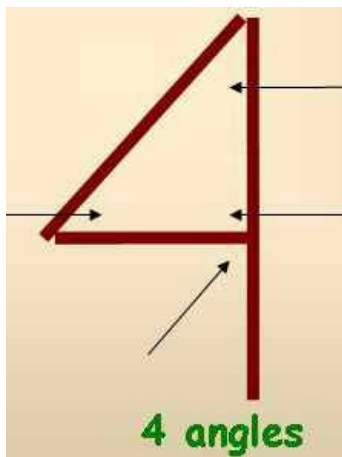
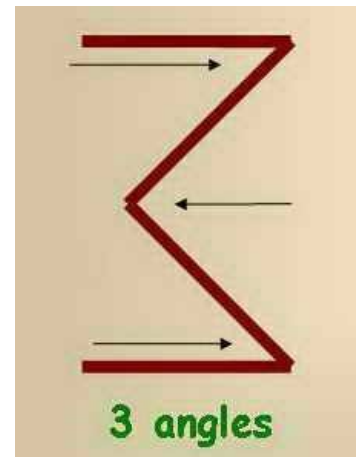
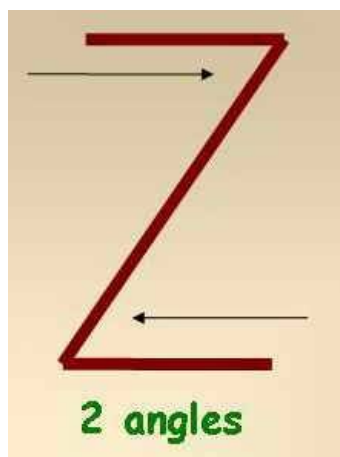
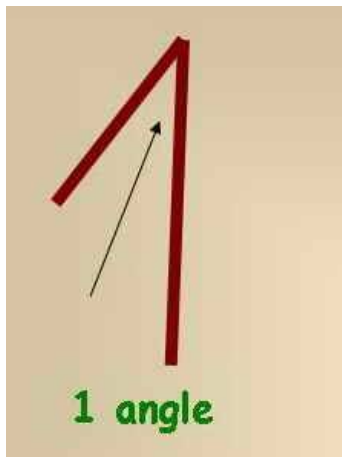
CULTURE – LES CHIFFRES

Les chiffres que nous utilisons (1, 2, 3, 4, ...) sont dits « arabes » pour les distinguer des chiffres romains (I, II, III, IV, ...). Les chiffres « arabes » sont, en fait, d'origine indienne où ils sont apparus au III^e avant J.C., la civilisation arabe les ayant empruntés à partir du IX^e siècle. Ces chiffres « indo-arabes » ont gagné l'Europe au X^e siècle par l'Espagne, puis, progressivement, le reste de l'Occident où ils n'ont définitivement remplacé les chiffres romains qu'à la Renaissance ! Les deux apports majeurs de ce système de notation, sont la numération décimale et l'introduction du zéro.

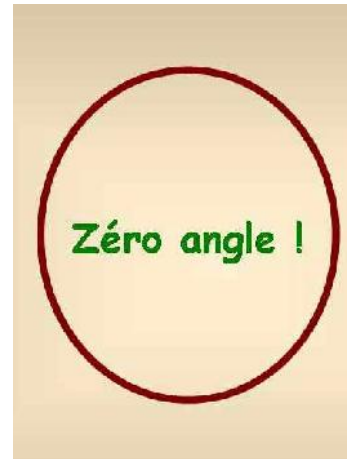
Vous êtes-vous jamais demandé quelle est l'origine de leur graphie ?

Pourquoi écrit-on un « 1 », deux « 2 », ...

La réponse est simple et tient au nombre d'angles dans la graphie primitive de ces chiffres :



Et le plus intéressant et subtilement intelligent : le zéro :



D'après une présentation non signée, renseignée
par Yves BERLAIMONT – Administrateur

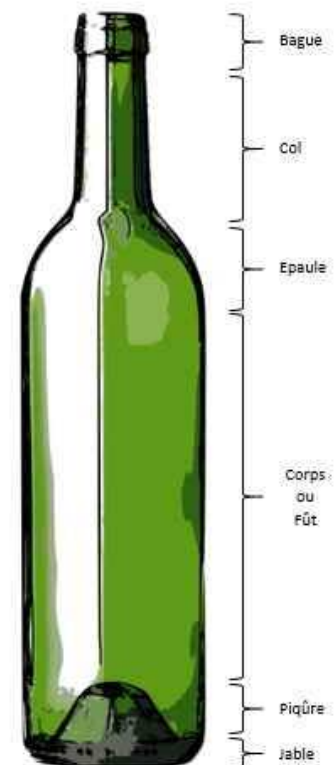
CULTURE – LES BOUTEILLES DE VIN

1. Invention de la bouteille de vin moderne

Le diplomate anglais sir Kenelm DIGBY, homme passionné de sciences et d'alchimie, qui, avant d'être diplomate, fut d'abord pirate, puis espion et écrivain, est considéré comme étant l'inventeur, dans les années 1630, de la bouteille de vin moderne, en verre fumé et épais, caractérisée par un goulot renforcé par une bague.

C'est par la maîtrise de leurs nouveaux et puissants fours à charbon, que les Anglais furent les premiers en 1634 à fabriquer des bouteilles de verre résistantes de teinte noire. Le bouchon de liège, élastique et imperméable, découvert par les Anglais avec le commerce du Porto, assure l'étanchéité de la bouteille et la respiration du vin. Le goulot renforcé permet au viticulteur d'enfoncer le bouchon de liège à coups de maillet sans faire éclater le col de la bouteille. Ainsi, le bouchon de liège est devenu le bouchage idéal.

Les bouteilles étaient cachetées avec un mélange de suif, de cire et de résine additionné d'un colorant (bleu de Prusse, ocre...) afin de protéger les bouteilles et les bouchons de toute agression extérieure. On utilise maintenant la capsule de surbouchage. La cire à cacheter est encore parfois utilisée.



2. Pourquoi 75 centilitres ?

C'est à des fins logistiques que fût créée la bouteille de 75 centilitres !

Accessoirement, cette même raison fait que les bouteilles de vin sont vendues par caisses de 6, soit 6 x 75 cl.

Cette norme remonte au XIX^e siècle, au début de l'ère industrielle, et à des négociants anglais ...

Les bouteilles n'avaient jusque là pas encore de forme standardisée et leur contenance variait donc selon les différentes usines qui les manufacturent, ce qui représentait un beau casse-tête pour les négociants !

Pour comprendre le rôle joué par les Anglais il faut remonter au XII^e siècle et au mariage d'ALIÉNOR D'AQUITAINE avec HENRI II PLANTAGENET, futur roi d'Angleterre, qui conduit à l'ouverture d'une nouvelle voie commerciale fructueuse : l'importation de vin bordelais, fort prisé des Anglais. Cette importation devint progressivement massive, ce qui entraîna une recherche d'efficacité dans le négoce et le transport. Or en Angleterre, le vin était mesuré en gallons, 1 gallon impérial valant un peu plus de 4,5 litres (4,54609 L).

Les négociants français choisirent de faire la vente au gros de leurs vins par barriques de 225 litres chacune, ce qui représentait approximativement 50 gallons.

Les commerçants anglais installés dans le Bordelais eurent alors l'idée géniale de fixer la contenance de leurs bouteilles à 75 cl, soit à un sixième de gallon, les barriques françaises correspondant donc à 300 bouteilles.

Vendre un gallon revenait à vendre 6 bouteilles de 75 cl. D'où les caisses de 6 bouteilles ...

Cette innovation s'est imposée au cours du temps, si bien qu'elle est aujourd'hui une norme européenne obligatoire !

Enfin, à quelques exceptions près... Les vins rhénans peuvent être embouteillés dans des « litre-flûtes » d'un litre, des bouteilles de 70 cl ou de 35 cl.



Quant au fameux « vin jaune » du Jura, il est toujours conservé dans des bouteilles de 62 cl à la forme bien particulière, appelées « clavelins ».

3. Et le culot

Cet enfoncement, que les professionnels nomment piqûre, assure la stabilité de la bouteille afin qu'elle n'oscille pas quand elle est debout. Il serait difficile de fabriquer un fond rigoureusement plat. En appuyant la bouteille en fusion sur une forme en relief, on obtient un culot concave aux bords parfaitement plats. Cette technique, inventée au IV^e siècle, s'est généralisée à tous les types de bouteilles.



À une exception près : celle du champagne Roederer, cuvée Cristal. Son fond plat est une exigence du tsar Alexandre II (1855) qui craignait que l'on cache une charge explosive dans le culot !

D'après une idée d'Yves BERLAIMONT –
Administrateur et plusieurs sources sur l'internet⁶

⁶ Notamment : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bouteille_de_vin – <http://www.caminteresse.fr/economie-societe/pourquoi-bouteilles-vin-75cl-1153746/> – http://www.maxisciences.com/urban-scientist/pourquoi-les-bouteilles-de-vin-ont-elles-une-contenance-de-75-cl_art38080.html – <http://www.jesuiscultive.com/spip.php?article491> – <https://www.troisfoisvin.com/blog/pourquoi-les-bouteilles-de-vin-ont-elles-75-centilitres/>

CULTURE – LE PSYLLIUM

Parmi mes diverses lectures, mon attention a été attirée par un article décrivant une plante ayant des propriétés (prouvées) pour améliorer diverses situations incommodes à savoir : constipation, diarrhée, cholestérol, diabète type 2, intestin irritable, diverticulose, ...

Il s'agit du **Psyllium** (*Plantago ovata*) ou plantain d'Inde dont on utilise les graines et qu'il ne faut pas confondre avec le psyllium noir, lequel n'a pas les mêmes propriétés.

Le Psyllium ou Ispaghul fait partie des plantes médicinales utilisées par les Égyptiens, plus de dix siècles avant J.-C., pour leurs vertus laxatives. Les graines de Psyllium sont récoltées à partir de plusieurs plantes de la famille du plantain : *Plantago ovata*, *Plantago ispaghula*, *Plantago psyllium*, etc. (d'où les deux appellations). Elles sont cultivées en Europe, en Inde, en Amérique du Sud, etc.

Ces graines minuscules (plus de 500 par gramme) sont enveloppées d'une cosse (le son ou téguments) constituée de fibres solubles et capables de retenir l'eau. Ce son est utilisé dans le traitement de la constipation, mais aussi dans celui de la diarrhée. Il est également proposé pour diminuer l'absorption du cholestérol contenu dans les aliments, pour réguler la glycémie des personnes diabétiques et pour soulager les personnes qui souffrent de syndrome du côlon irritable.

Le Psyllium est reconnu comme médicament en pharmacie (Spagulax).

On peut également le trouver dans les magasins diététiques (Vera Sana de la firme Provera) où il est reconnu comme complément alimentaire. Il ne contient pas de gluten. Il existe en sachet kraft (à préférer) ou en boîte plastique.

Un site français (www.psyllium.fr) vous apportera beaucoup d'informations sur le sujet.

Le mode d'emploi est très simple : diluer la poudre dans de l'eau, bien mélanger et boire immédiatement, avant épaississement. La posologie et la façon de procéder diffèrent selon les symptômes d'une cuillère à café, dans les constipations légères ou les diarrhées, à une cuillère à soupe dans les constipations plus sévères.

Fernand LECLERCQ, Tamines – Membre

Aimable relecture par le Dr Georges VAN SNICK, Auderghem –
Président de l'International Phytotherapy Institute

NE M'APPELEZ PLUS ...

... mais appelez le site www.ne-m-appelez-plus.be

Si vous souhaitez ne plus être harcelé par des appels téléphoniques publicitaires.

Ce site, actif depuis le mois de juillet 2015, vous permet de bloquer les appels commerciaux.

Les entreprises ou organisations qui font du télémarketing sont obligées de consulter ce site et de retirer de leurs listes les noms et numéros de téléphone des personnes qui y sont renseignées.

L'inspection du Ministère des affaires économiques est vigilante à cet effet et vous pouvez y recourir en cas d'infraction.

Espérons que cette bonne décision du Ministre Kris PEETERS sera bien appliquée.

Achille DEBRUS – Administrateur

CRÉATION D'UNE ÉCOLE MULTIRÉSEAUX

Une grande première dans l'enseignement à Bruxelles

En septembre 2017, un établissement d'enseignement secondaire multiréseaux sera créé à Molenbeek-Saint-Jean.

Normalement chaque école dépend d'un seul pouvoir organisateur. Cette nouvelle école dépendra, elle, de cinq P. O., à savoir, la Communauté française, les communes de Molenbeek et de Berchem, l'ASBL « École ensemble » et l'Université libre de Bruxelles.

L'ASBL « École ensemble », à la base du projet, est composée de professeurs bruxellois du secondaire désireux de créer une école à pédagogie active type FREINET / DECROLY.

Intéressée par cette expérience pédagogique, l'U.L.B. y apportera son soutien et son expertise.

Au départ, cette école nouvelle disposera, sur le territoire de Molenbeek, de 2 bâtiments pouvant accueillir chacun six cents élèves.

L'école fera partie du réseau officiel subventionné et aura le statut de « personne morale de droit public ».

L'organe de gestion sera composé de manière à accorder 1/3 des voix à la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1/3 des voix aux communes de Molenbeek et Berchem et 1/3 aux partenaires privés (l'U.L.B. et l'ASBL « École ensemble »).

Souhaitons « bon vent » à cette école d'un type nouveau et espérons, si l'expérience s'avère positive, que d'autres établissements de ce type verront le jour çà et là.

Claude VAN MALDER – Administrateur

INDEXATION, PÉRÉQUATION DES PENSIONS

Comme annoncé dans le bulletin n° 141 du 2^e trimestre 2016, l'indice-pivot, fixé à 101,02, a été dépassé en mai et nos retraites ont donc été augmentées de 2% à partir du 1^{er} juin (paiement fin juin). Nous avons d'ailleurs tous reçu une fiche de paiement « ajustée » pour le 6^e mois en provenance du Service Fédéral des Pensions.

Que peut-on prévoir pour l'avenir ?

Sauf nouvelles mesures gouvernementales, la prochaine indexation devrait intervenir dans le courant du 4^e trimestre 2017.

Néanmoins, comme chaque année, la pension de décembre 2016, payée début janvier 2017, sera liquidée en tenant compte des nouveaux barèmes de précompte et, en principe, quelques euros viendront « améliorer » le NET perçu !

D'autre part, conformément à la nouvelle législation relative à la péréquation des pensions qui se fait tous les 2 ans et par corbeille, janvier 2017 devrait voir se réaliser la future péréquation. Pour rappel, le personnel des écoles fait partie de la corbeille 8 et les fonctionnaires de la Communauté française dépendent de la corbeille 5.

Lors de la précédente opération (qui a eu lieu en janvier 2015), le personnel de l'enseignement s'est vu « gratifier » d'un pourcentage égal à 0 % et les fonctionnaires ont « bénéficié » d'un pourcentage de 0,3767 %.

L'espoir fait vivre, restons donc optimistes !

Jean-Pierre CHARLIER – Administrateur (31/07/16)

PETITES ANNONCES

Locations :

- Wezembeek-Oppem : av. Astrid 93, dans la Résidence Services Vuerenveld, réservée aux plus de 65 ans, appartement neuf, 1^{er} étage, séjour avec cuisine équipée, chambre, SdB, terrasse côté jardin (16 m² et ensoleillée), garage, cave. 1.200 € / mois.
Charges (concierge, assistance 24h/24, ...) : 405 €/mois pour 1 personne ou 585 € /mois pour un couple.
Services optionnels : repas, soins, ... Renseignements et visites : 0473/27 20 64.
- Coxyde : appartement une chambre, vue sur mer, 50 m de la digue, semaine, quinzaine, mois, toute période, non fumeur – Idéal pour deux personnes. Infos : 065/66 03 05 et 0496/63 64 17.
- La Panne : appartement 4 à 6 personnes Rez-de-ch. Vuurtorenstraat, 6 à 50m de la digue Une ch., living avec divan-lit, sdb avec WC. Loc. week-end, semaine, quinzaine, mois ou année. Infos : 0478/27 98 94.
- St-Idesbald : villa tout confort - 2 ch. - 500 m de la plage - semaine - quinzaine - mois - toute période non fumeur - GSM : 0486/83 71 58 – arbavste@gmail.com.
- Westende : appartement 2 ch. (6 couchages) situé Priorijlaan (place du tennis central), à ± 50 m de la digue. Exposition plein sud, large vue sur mer, terrasse. Infos et photos au 0475/79 60 81.
- France – Côte d'Azur : 20 km de St Raphaël, villa 3 ch. avec douche, gde terrasse avec piscine, 20 ares de terrain avec rivière, proximité tennis, golf et Verdon. GSM : 0476/41 65 31.
- France – Isère – Alpes du Nord : Collet d'Allevard (entre Chambéry et Grenoble), station de ski. Studio-cabine 4 pers. situé à 1500 m d'altitude, à côté des remontées mécaniques et à 15 minutes d'un centre thermal. 200 €/semaine hors vacances scolaires d'hiver (belges et françaises). GSM : 0478/73 97 44
- France – Languedoc-Roussillon : Portiragnes (entre Béziers et Cap d'Agde). Dans domaine gardé avec deux piscines - jeux pour enfants - terrain de sport - pétanque - golf... + animations journées et soirées en juillet et août. Maison - deux chambres à l'étage - une avec lit de deux personnes - l'autre avec deux lits de une personne, Rez-de-chaussée - living - clic-clac - TV - canal satellite - climatisation - coin cuisine avec grand frigo - four micro-onde - lave vaisselle. Terrasse couverte avec meubles de jardin. Parking privatif devant la maison. Prix selon les périodes. GSM : +33 6 62 57 40 15 – Tél. fixe : +33 9 72 27 13 19.
- France – Languedoc-Roussillon presqu'île de la Coudalère (Le Barcares) à 25 km de Perpignan. Dans domaine gardé avec piscines à 50m, appartement rez-de-ch. plein sud, au bord d'une petite plage. 2 ch, l'une avec lit double, l'autre 2 lits superposés. Une ch. cabine avec 2 lits d'une personne. Living avec divan-lit 2 personnes. Cuisine avec taques électriques, micro-ondes, lave-vaisselle, frigo/surgélateur, percolateur. Gde terrasse à moitié couverte et clôturée avec meubles jardin. Loc. semaine, quinz., mois : 0475/44 81 15.
- France – Hautes Alpes – Alpes du Sud : au sud de Briançon et à l'est de Gap, à Vars (1.850 m), qui forme avec Risoul le « Domaine de la Forêt blanche », plus grand domaine skiable des Alpes du Sud. Chalet privé comportant 3 appartements tout confort de 1 à 3 chambres (de 4 à 9 couchages) loués séparément été et hiver et surtout disponibles hors vacances scolaires d'hiver. Grandes terrasses, parking privé, ensoleillement exceptionnel. Infos et photos au 0475/79 60 81.
- Espagne – Costa Brava : San Antoni de Calonge. Splendide villa tt confort – 4 ch. (10 couchages) – 2 sdb – Gde piscine – Terrain de pétanque – Vélos – Parking et jardin clôturés. GSM : 0475/41 11 55.
- Espagne – Costa Brava : villa située à Calonge (près de Palamos et Playa de Aro) Tt confort - 3 ch - 2 sdb - garage, piscine, endroit très calme, vue imprenable s/mer - tv avec chaînes françaises. Tél. : 068/44 98 01.

À vendre :

- « Artiscope » : 10 fardes comprenant 60 fascicules, thèmes variés destinés aux élèves de 6 à 12 ans.
- Cinq « Bibliocassettes » Artis : Vie quotidienne / Institutions et politique / Économie et société / Religions et le sacré / Arts, Sciences et Techniques pour ados et adultes.
- Fauteuil modulo confort de transfert - 4 petites roues, options et accessoires, coloris bordeaux, très bon état. Tél. 071/81 22 74 – 0476/38 71 19 – jacques.noel@brutele.be

Pour insérer gratuitement une petite annonce durant l'année 2016 ...

adressez votre demande à J.-P. CHARLIER : jpcharlierrochette@hotmail.fr

ou La Voie Qui Monte, 28 à 5020 Malonne (tél. 081 / 44 51 78)

IN MEMORIAM

- Le 11 février 2016, est décédé à Gilly **Jean-Marie COQUIART**, éducateur à l'internat et éducateur économiste honoraire à l'Athénée Royal de Thuin. Il était né à Thuin le 18 juin 1933. Ses funérailles ont eu lieu à Ham-Sur-Heure le 16 février 2016.
- Le 12 avril 2016, est décédé à Charleroi **Claude MALARME**, administrateur honoraire à l'Athénée Royal de Beaumont. Il était né à Thuin le 15 avril 1934. Ses funérailles ont eu lieu à Beaumont le 16 avril 2016.
- Le 29 avril 2016, est décédé en son domicile **Albert LIZIN**, ancien chef d'atelier à l'Institut technique de Dinant et inspecteur honoraire de cours techniques. Il était né à Scoville le 18 avril 1933. Ses funérailles ont eu lieu à Pessoux, le 4 mai 2016.
- Le 30 avril 2016, est décédé à Namur **Gilbert MAGOTTEAUX**, professeur de morale honoraire à l'Athénée Royal « Maurice Carême » de Wavre. Il était né à Saint-Gilles le 7 septembre 1944. Ses funérailles ont eu lieu au crematorium de Court-Saint-Étienne le 4 mai 2016.
- Le 10 mai 2016, est décédé à Aye **Émile VERPLAETSE**, administrateur d'internat honoraire à l'Institut technique de Jemelle. Il était né à Jemelle le 3 décembre 1932. Ses funérailles ont eu lieu à Marche-en-Famenne le 13 mai 2016.
- Le 31 mai 2016, est décédé à Bruxelles **Paul SAINTENOY**, directeur honoraire de la section fondamentale de l'Athénée Royal de Schaerbeek. Il était né à Grez-Doiceau le 17 juin 1937.
- Le 13 juillet 2016, est décédée à Vedrin **Gisèle TESSE**, institutrice honoraire à l'École primaire de la Communauté française à Vedrin. Elle était née à Péruwelz le 16 mai 1928. Ses funérailles ont eu lieu à Vedrin-Comognes le 16 juillet 2016.
- Le 10 août 2016, est décédé à Namur **Jean FAYASSE**, professeur de français honoraire de l'Athénée Royal de Dinant. Il était né à Seraing, le 21 janvier 1930.
- Nous avons également appris le décès de **Nadine RENARD-MARTIN**, professeur honoraire à l'Athénée Royal de Nivelles. Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité le 9 juin 2016.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'État en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez à **Michel Taburiaux**, rue Al'Gaille, 3 à 1400 Nivelles – tabumi@skynet.be – 067/21 46 09, les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, âge, date du décès, lieu des funérailles, ...)

« Un pessimiste voit une difficulté dans chaque opportunité,
un optimiste voit une opportunité dans chaque difficulté »

Winston CHURCHILL

« La raison pour laquelle tant de gens trouvent qu'il est si difficile d'être heureux c'est qu'ils imaginent toujours le passé meilleur qu'il ne l'était, le présent pire qu'il n'est vraiment et le futur plus compliqué qu'il ne le sera »

Marcel PAGNOL

« Ce qui terrifie les extrémistes religieux et les talibans, ce ne sont pas les tanks américains ou les balles, c'est une fille avec un livre »

Malala YOUSAFZAI

Cette jeune militante pakistanaise pour les droits à l'éducation a été sauvagement agressée en 2012, dans son pays, par les talibans. Grièvement blessée, elle a été soignée en Angleterre. À 17 ans, elle devint, en 2014, la plus jeune lauréate du Prix Nobel de la Paix.

BUREAU DE L’A.P.R.A.F.S.

<u>Membres fondateurs</u>	Mme Marie JACQUEMART M. Yvon GÉRARD
<u>Président</u>	M. Roland GAINAGE 02 / 384 10 93 – maggy.mantia@skynet.be
<u>Vice-Président</u>	M. Guy SEVERS 067 / 85 69 38 – guy.severs@gmail.com
<u>Secrétaire</u>	Mme Micheline ROUSSEAU, épouse KINARD 02 / 268 21 17 – michelinekinard@hotmail.com
<u>Secrétaire-adjoint</u>	M. Willy KINARD 02 / 268 21 17 – willy.kinard@skynet.be
<u>Trésorière</u>	Mme Marcelle HÉRALY 067 / 21 32 37 – marcelleheraly@hotmail.com
<u>Trésorier-adjoint</u>	M. Michel TABURIAUX 067 / 21 46 09 – tabumi@skynet.be

Mme HÉRALY est également responsable de l'expédition du « Bulletin des Retraités ».

SIÈGE SOCIAL : rue Fief de Rognon, 13 à 1400 Nivelles

CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.aprafs.be

AFFILIATION

Si vous désirez vous (ré)affilier à l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire, il vous suffit de verser le montant de la cotisation annuelle, soit, pour l'année civile 2016 ...

- **7 € minimum** pour les membres effectifs et adhérents,
- **20 € minimum** pour les membres d'honneur ...

➤ sur le compte **BE72 0001 3376 4616** de l'A.P.R.A.F.S. à 1400 Nivelles.

Le « Bulletin des Retraités » vous sera adressé trimestriellement et gratuitement à partir de la date de votre paiement.

Nous utilisons, selon les auteurs des articles, tantôt l'orthographe traditionnelle, tantôt l'orthographe rectifiée (voir à ce sujet l'article paru dans le Bulletin n° 140).

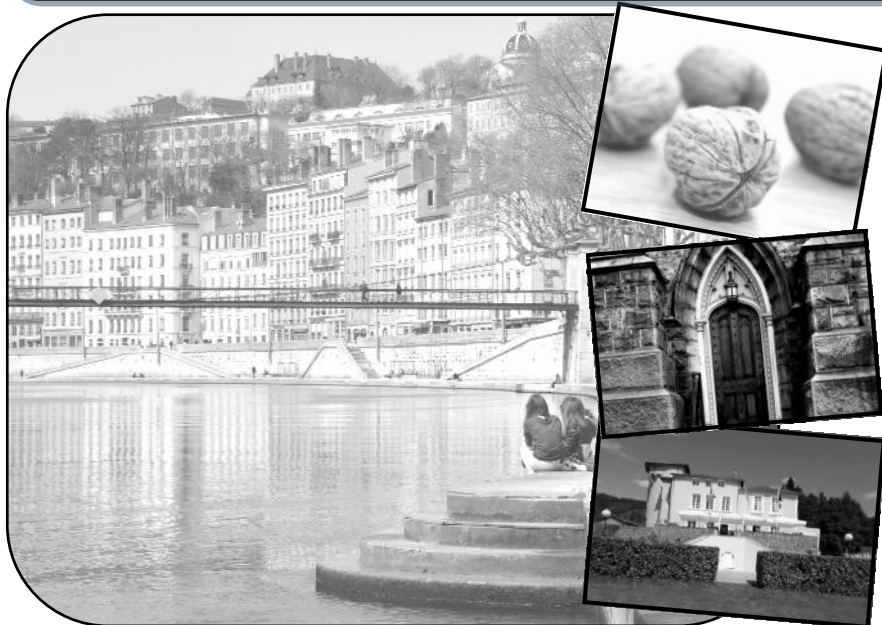
Toute communication ou demande relative à la présente revue peut être adressée à Guy SEVERS, Vice-Président et éditeur responsable : guy.severs@gmail.com.

L'impression du « Bulletin des Retraités » est confiée aux « Ateliers Protégés » de Nivelles.

Le Rhône Gourmand

Voyage du 17 au 24 octobre 2016

669€*pp



Ce voyage aux multiples facettes vous emmènera en voyage **au cœur de la gastronomie française** avec ses vignobles aux appellations prestigieuses, ses produits de terroir et ses mets traditionnels.

Egalement célèbre pour son patrimoine historique et architectural, la région vous charmera par ses villages médiévaux, dont la cité de Pérouges au sein de laquelle vous vivrez un fabuleux voyage dans le temps dans un décor de cinéma...



TÉL. 071 86 66 60
email : info.crl@ihtourisme.be

Programme:

J 1 : Belgique / Saint-Donat-sur-l'Herbasse (La Drôme)

Départ de Belgique le matin. Arrivée en soirée au **Château de Collonges**. Installation et dîner.

J 2 : Serrières

Visite du Musée des mariners et de la batellerie, installé depuis 1939 dans l'ancienne Eglise Saint-Sornin, vous contant l'histoire des grands aventuriers du Rhône. Visite guidée de l'Eglise, inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1927.

J 3 : Pérouges

Visite guidée de la cité médiévale, ayant obtenu le label des « Plus Beaux Villages de France ». Restaurée en entier au début du XXe siècle, elle a servi de lieu de tournage pour le film « Les trois

mousquetaires ». Déjeuner au restaurant. Temps libre.

J 4 : Vinay

Escapade à Vinay en Isère afin de découvrir le Grand Séchoir, espace muséographique entièrement dédié à la noix de Grenoble. Visite commentée et dégustation.

J 5 : Chateaufort du Pape/Beaumes de Venise

Découverte des vignobles Mayart au cœur du prestigieux village de Chateaufort du Pape. Continuation vers Beaumes de Venise et visite de la Cave Balma Venitia, produisant le plus célèbre des vins doux naturels, le Muscat de Beaumes de Venise.

J 6 : Lyon

Journée sur le thème de la Gastronomie Lyonnaise à Lyon.

J 7 : Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Matinée libre. Après-midi, thé dansant au château. **J8.Retour**

Ce prix comprend : le voyage aller-retour en car de grand tourisme, l'hébergement en pension complète, les boissons de table (eau et vin), les visites guidées prévues au programme, l'accès wifi dans les espaces communs, l'accompagnement IHT sur place, la taxe de séjour.

Ce prix ne comprend pas : les repas durant les voyages aller-retour, les assurances de voyage, les pourboires, les dépenses personnelles, les frais administratifs (6,20 € / dossier).

Supplément chambre individuelle : 50€

Supplément chambre confort par personne : 58€

FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION à envoyer à

International Hainaut Tourisme, Place Albert 1er 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre

Je soussigné (e) : _____

Domicilié (e) à : _____ n° _____ Code postal: _____

Ville : _____ GSM : _____ / _____ Téléphone: _____ / _____

Adresse e-mail: _____ @ _____

Réserve ____ place(s) en double std () single () pour le voyage « Le Rhône Gourmand » du 17 au 24 octobre 2016.

Nom/prénom personne (s) accompagnant (s) _____